

Subsides

Le président: A l'ordre. A mon sens, les crédits sont temporairement retirés du comité, ce qui ne compromet en rien les droits des membres du comité. Quand l'un des crédits du ministère de l'Agriculture est étudié à la Chambre, cela ne compromet ni ne restreint en rien les droits des membres des comités.

M. Wise: Monsieur le président, comme d'habitude, on constate que les ministériels préfèrent discuter de procédure au lieu de concentrer leur attention sur les crédits du ministère de l'Agriculture.

Des voix: Oh, oh!

M. Wise: Monsieur le président, si mon parti a décidé de rappeler les crédits du ministère de l'Agriculture pour qu'ils soient examinés de façon plus approfondie, c'est pour un certain nombre de raisons importantes et parfaitement légitimes. Nous insistons ainsi pour avoir plus d'occasions de contester les crédits des ministères que ne le permettent en ce moment le Règlement et la procédure parlementaire. Nous montrerons ainsi, sinon aux députés d'en face, du moins à l'ensemble des Canadiens et surtout au monde agricole, que notre parti est prêt à souligner l'importance de l'agriculture. Nous voulons vraiment tirer l'agriculture de l'oubli, car, pour le moment, on se contente d'en parler de préférence les vendredis après-midi, et en présentant peut-être un petit bill à l'occasion. Notre initiative d'aujourd'hui montrera que de ce côté-ci de la Chambre, mes collègues et moi-mêmes voulons être certains que les fonds affectés à ce ministère ainsi qu'à d'autres seront entièrement utilisés de façon à en retirer le maximum d'avantages.

J'aimerais dire qu'à cet égard, en général, le ministère de l'Agriculture n'a jamais eu de gros problèmes. Toutefois, nous nous demandons si l'agriculture a reçu sa juste part de budget gouvernemental, et nous sommes portés à croire sérieusement qu'il n'en est rien. Un bon exemple récent, c'est la nouvelle politique laitière du gouvernement. Elle s'est traduite dans toutes les provinces par des réductions allant parfois jusqu'à 20 p. 100. Cette nouvelle politique semble avoir eu pour effet de faire baisser les revenus et de créer de graves problèmes d'ordre financier à tous les producteurs laitiers, et sans doute d'entraîner la faillite de certains jeunes et nouveaux producteurs.

Étant donné le malaise et le mécontentement qui régnaient récemment parmi les producteurs québécois—et mon ami qui représente cette province en conviendra, je pense—si l'on n'avait pas coupé les fonds ou si on l'avait fait de façon plus progressive, ou encore si l'on avait cherché à aligner l'offre sur la demande intérieure pendant plus longtemps, il y aurait eu moins de problèmes. Personnellement, je ne serais absolument pas surpris que la production soit déficitaire vers la fin de l'année civile ou de l'année laitière—tandis que les prix à la consommation, eux, restent élevés.

J'aimerais maintenant signaler à mes collègues un article paru dans le *Journal* d'Ottawa du samedi 8 mai 1976, et intitulé «Le gouvernement met tout espoir de survie dans une politique alimentaire». L'article commençait en ces termes:

Le gouvernement Trudeau se débat pour échapper à la noyade dans des eaux politiques de plus en plus houleuses.

[M. Daudlin.]

L'article ajoute que l'on mettra fortement l'accent sur la diminution des prix alimentaires. Monsieur le président, chaque fois que l'on a diminué les prix des aliments pour une raison ou pour une autre, l'expérience a prouvé que ce sont principalement les producteurs qui en ont fait les frais. On dit également que ce n'est pas le ministère de l'Agriculture, mais plutôt celui de la Consommation et des Corporations qui joue un rôle essentiel dans l'élaboration d'une politique alimentaire globale. Croyez-moi si vous voulez, les raisons invoquées sont la compétence et, avant tout, la personnalité. Si ce que dit cet article est exact et que le gouvernement a besoin d'une politique alimentaire, celle-ci doit être élaborée, à mon avis, par le ministère de l'Agriculture, avec la participation, bien entendu, de autres ministères concernés. Le gagne-pain des producteurs, à l'heure actuelle et à l'avenir, dépend entièrement d'une politique juste et équitable, et il est indispensable de tenir compte de leurs conseils avant de la formuler. Lorsque j'entends dire que l'on est en train de mettre au point les grandes lignes de cette politique pour la soumettre au cabinet, vu les antécédents du gouvernement, qui, par le passé, a plus souvent eu recours à l'affrontement qu'à la discussion ouverte et à la collaboration, je tremble pour l'avenir de l'agriculture.

Il est regrettable que l'inaction constatée en certains domaines, comme, par exemple, les naisseurs et les producteurs laitiers, l'absence d'une protection frontalière suffisante pour les maraîchers de la vallée du Fraser entre autres, et ce qui semble être un effort délibéré pour opposer les consommateurs aux producteurs, aient eu pour résultat de les mécontenter, de saper entre eux la confiance.

La guerre permanente et acrimonieuse qui s'est déroulée à l'avant-scène entre le ministre de l'Agriculture et l'ex-présidente de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires ont monté les producteurs et les consommateurs, qui en sont venus souvent à se méfier les uns des autres. Ce conflit de personnalités, cette guerre privée, n'a servi qu'à anéantir en grande partie les efforts accomplis par de nombreux organismes à but social, qui cherchent à rapprocher les ruraux et les citadins en organisant des manifestations spéciales.

Je n'arrive pas à comprendre que certains refusent de replacer les problèmes dans leur cadre. Cela me dépasse. Lorsque la politique laitière a été annoncée, il y a eu des protestations de la part des consommateurs comme des producteurs. Permettez-moi de prendre une minute pour faire voir que cette politique a des désavantages pour les deux groupes. Je dirai d'abord que le producteur moyen risque d'y perdre 15 p. 100 de ses revenus. En outre, il touchera près de 25c. de moins les 100 livres de lait produit. Celui qui, par exemple, produit 1,000 livres de lait par jour va y perdre \$2.50 par jour, soit environ \$900 par année, compte non tenu du pourcentage de réduction des subventions aux producteurs laitiers.

Par ailleurs, le beurre a augmenté d'environ 5c. la livre. Avec une consommation annuelle de 12 livres par habitant, cela représente une augmentation de 60c. pour 12 mois, à quantité égale. En définitive, il y a \$900 de moins pour le producteur, contre 60c. de plus pour le consommateur, sans compter que les producteurs laitiers achètent eux-mêmes plus de beurre que le consommateur moyen.